

Explication de texte français hors programme ; oral Ulm 2026 : le corpus exclu

Le jury a rappelé en décembre 2016 que sont exclus de l'interrogation pour l'année « n » les AUTEURS au programme de la BEL, au programme des options des concours d'Ulm et de Lyon, et éventuellement au programme de l'épreuve d'ASH de Lyon, lors de l'année « n » et de l'année « n – 1 ». S'y ajoutent les ŒUVRES qui étaient inscrites au programme lors de l'année « n – 2 ».

NB : ces exclusions de principe ne sont pas inscrites dans l'arrêté ministériel qui définit les épreuves du concours. Une erreur malencontreuse qui ferait tomber un texte en principe exclu n'est donc pas un motif d'annulation. On ne saurait trop conseiller au candidat confronté dans son billet à l'un de ces textes de passer son épreuve sans s'émouvoir, puis de signaler, le cas échéant, le problème. Doivent toujours prévaloir la sérénité nécessaire, de part et d'autre, à la bonne évaluation de la prestation du candidat.

On propose ici une liste, **vérifiée auprès du jury**, des auteurs exclus, par ordre chronologique.

Dans un deuxième temps apparaît la liste détaillée et millésimée qui permet de vérifier ce qui fonde l'exclusion.

En principe exclus pour la session 2026 :

S'il est fait mention d'un titre d'œuvre, l'auteur peut tomber, mais pas l'œuvre.

Louise Labé
Marguerite de Navarre
Léry
Corneille (*Le Cid*)
Guilleragues
Racine (*Bajazet*, option Ulm)
Madame d'Aulnoy
Marivaux (*La double inconstance ; La dispute*)
Graffigny (*Lettres d'une Péruvienne*, option Ulm)
Beaumarchais
Bernardin de Saint-Pierre
Hugo
Nerval
Baudelaire
Flaubert
Gautier (*Le capitaine Fracasse*)
Barbey d'Aurevilly (*Les diaboliques*, option Lyon)
Maupassant
Colette (*La vagabonde*)
Aragon
Saint-John Perse (*Exil*, option Ulm)
Genet (*Les Paravents* — cas particulier : option théâtre Ulm et Lyon)
Giono
Sartre
Char
Duras
Noëlle Renaude

Liste millésimée

Exclus au titre de leur présence au programme de la **session 2026 (n)** ; CC, options Ulm, options Lyon. Entre parenthèses, l'œuvre au programme. C'est tout l'auteur qui est exclu à l'oral.)

Marguerite de Navarre (*L'Heptaméron*)
Léry (*Histoire d'un voyage en terre de Brésil*)
Madame d'Aulnoy (*Contes des fées*)
Beaumarchais (*Le mariage de Figaro*, option LM Lyon)
Nerval (*Aurélia*)
Baudelaire (*Les Fleurs du mal*, option LM Ulm)
Aragon (*Le paysan de Paris*)
Giono (*Un roi sans divertissement*, option LM Ulm)
Noëlle Renaude (*Ma Solange, comment t'écrire mon désastre ?*, option théâtre Ulm-Lyon)
Novarina (*Le théâtre des paroles*, option théâtre Ulm-Lyon)

Exclus au titre de leur présence au programme de la **session 2025 (n-1)** ; CC, options Ulm, options Lyon. Entre parenthèses, l'œuvre au programme. C'est tout l'auteur qui est exclu à l'oral.

Louise Labé (*Débat ; Poésies*, option Ulm)
Guilleragues (*Lettres portugaises*)
Bernardin de Saint-Pierre (*Paul et Virginie*)
Hugo (*Le roi s'amuse*, option Ulm)
Flaubert (*Madame Bovary*)
Maupassant (*Le Horla et autres nouvelles*)
Genet (*Les Paravents*, option théâtre Ulm et Lyon)
Sartre (*Les séquestrés d'Altona*, option Ulm)
Char (*Fureur et mystère*, option LM Lyon)
Duras (*Le ravissement de Lol V. Stein*)

Exclus au titre de leur présence au programme de la session **2024 (n-2)** ; CC, options Ulm, options Lyon. Entre parenthèses, l'œuvre au programme. Seule l'œuvre mentionnée est exclue à l'oral.

Corneille (*Le Cid*)
Racine (*Bajazet*, option Ulm)
Marivaux (*La double inconstance ; La dispute*)
Graffigny (*Lettres d'une Péruvienne*, option Ulm)
Gautier (*Le capitaine Fracasse*)
Barbey d'Aurevilly (*Les diaboliques*, option Lyon)
Colette (*La vagabonde*)
Saint-John Perse (*Exil*, option Ulm)
Genet (*Les Paravents* — cas particulier : option théâtre Ulm et Lyon)

